

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

<p>Nombre de conseillers En exercice : 12 Présent : 8 Procuration : 1 Votants : 9 Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0</p>	<p>L'an deux mille vingt-quatre, le douze février Le Conseil Municipal de Montriond (Haute-Savoie), dûment convoqué. Réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Jean Claude DENNE (Maire) Secrétaire de séance : Mme QUOEX Valérie Date de convocation : 8 février 2024</p>
<p>Réf : 2427 OBJET : MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE VALORISATION DE LA VALLEE DE CHERAUAUX : DEPOT DES DEMANDES D'AUTORISATION D'URBANISME</p>	<p>Présents : M. MUFFAT Michel - Mme QUOEX Valérie - M. DENNE Jean – Claude - Mme MICHAUD Sonia - M. ROSSET André - M. DUCHEMIN Vincent - M. GAILLARD Guy - Mme MCQUADE Alisha Absents ou excusés : Mme TAVERNIER Marie -Laure - Mme MICHAUD Carole - M. BRAIZE Richard - Mme SIBIL Christine Procuration : Mme MICHAUD Carole à Mme QUOEX Valérie</p>

Monsieur DUCHEMIN Vincent indique que dans le cadre du projet de développement de la vallée de Chéravaux, certaines actions nécessitent le dépôt de dossiers d'autorisation d'urbanisme au nom de la mairie.

C'est particulièrement le cas pour la déclaration préalable relative aux travaux de réhabilitation du chalet de la baignade, ainsi que pour le projet de construction de halle sur la placette piétonne du village des Lindarets.

Il expose qu'il revient au Conseil Municipal, d'autoriser Monsieur le Maire à signer les dossiers de demande d'urbanisme au nom et pour le compte de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les dossiers de demande d'autorisation d'urbanisme pour la réhabilitation du chalet de la baignade du lac et la construction de la halle des Lindarets.

La secrétaire

QUOEX Valérie



Le MAIRE ,

JEAN- CLAUDE DENNE

